



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BTS

Question écrite n° 3469

Texte de la question

M. Bernard Birsinger souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'absence de section de BTS tourisme dans l'enseignement public en Seine-Saint-Denis. En Ile-de-France, seuls quatre établissements publics dispensent cette formation. Ils se trouvent respectivement dans les départements de Paris, du Val-d'Oise, des Yvelines et de la Seine-et-Marne. Les jeunes séquanodionisiens qui accèdent à cette formation connaissent des conditions d'études plus difficiles que ceux résidant dans les départements susnommés. Le temps qu'ils passent dans les transports ainsi que le budget que leur famille consacrés à ce poste sont plus élevés que ceux de leurs condisciples. Ils sont éventuellement conduits à louer un logement à proximité des établissements scolaires, ce qui constitue une dépense lourde pour un ménage. L'égalité de tous les lycéens dans l'accès à cette formation n'est donc pas assurée. D'autre part, le tourisme est un secteur porteur de l'économie nationale, et plus particulièrement de l'économie francilienne. Le département de la Seine-Saint-Denis contribue à la réussite de ce secteur économique. Il accueille des manifestations de portée internationale telles que le salon aéronautique du Bourget (286 037 visiteurs en 1997) ou le meeting d'athlétisme de Saint-Denis. Les sites et monuments historiques ont enregistré 100 000 entrées pour la période 1995-1996 (basilique de Saint-Denis). L'activité culturelle du département est très dynamique (festival de jazz de Banlieue bleue, salon du livre de jeunesse de Montreuil, festival de musique de Saint-Denis, festival XXL de Bobigny, riche programmation théâtrale). Le tourisme d'affaire est également important avec 1,2 million de visiteurs en 1996 au parc des expositions de Villepinte. Cette contribution est appelée à s'amplifier avec l'installation du stade de France à Saint-Denis et l'organisation de la coupe du monde de football en 1998. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour l'ouverture d'une section BTS tourisme dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

En matière d'ouverture de sections de techniciens supérieurs, il appartient aux recteurs d'académie, dans le cadre des mesures de déconcentration, de fixer la carte de ces formations en tenant compte des orientations retenues dans le schéma de développement concerté des formations postbaccalauréat. Pour déterminer la nature des brevets de technicien supérieur à mettre en place dans chaque académie, les autorités académiques disposent d'indicateurs sur les finalités et les débouchés des différentes formations qui leur permettent, après concertation étroite avec les conseils régionaux et les milieux socio-économiques, de développer les spécialités les mieux adaptées aux besoins économiques de leur région. Dans l'immédiat, et dans le contexte actuel de la carte des sections de techniciens supérieurs, l'ouverture d'une seconde préparation au brevet de technicien supérieur (BTS tourisme) n'est pas envisagée dans l'académie de Créteil. En effet, le souci de remédier aux difficultés de déplacement des jeunes de la Seine-Saint-Denis ne peut constituer un élément suffisant pour motiver la création d'une section. Par ailleurs, quelle que soit la richesse des activités touristiques du département, il n'est pas apparu aux experts chargés du dossier qu'elles correspondaient à des possibilités d'insertion professionnelle du niveau de technicien supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Birsinger](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3469

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3040

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 287